

**Critères de prise en charge – Exercice 2012 : (validés par le Conseil d'Administration du 12 Octobre 2011)**

		<b>Secteur Services et Fabrication</b>		
FORMATIONS	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)	Formation sur site	
<b>Stages Techniques</b>				
* Tous stages	150 h	40 €	Non	
<b>Stages Professionnels</b>				
qualité	84 h	35 €	Non	
reprise - transmission d'entreprise / Gestion et Management spécifique / VAE	35 h	35 €	Non	
<b>Stages transversaux</b>				
Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente				
*gestion et management (non spécifiques métiers) *Bureautique, Internet, Messagerie *Logiciels de gestion d'entreprise *Culture Générale, langues étrangères	21 h	20 €	Non	
<b>Stages spécifiques au forfait</b>				
Prise en charge forfaitaire				
permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 1 000 euros maximum			
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 6 000€, <b>après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration</b>			
Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 1 000€, <b>après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration</b>			
<b>Formations diplômantes et qualifiantes</b>	Prise en charge dans la limite d'un coût horaire maximum de 30 euros, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			

<b>FRAIS ANNEXES (sur justificatifs originaux)</b>	<b>Secteur Services et Fabrication</b>		
Transport	SNCF: tarif 2ème classe. Avion : si plus de 800 kms ou plus de 4h30 de trajet et dans la limite de 400 € A/R.		
Hébergement	Forfait maximum de 110 € par nuit pour les stagiaires dont l'entreprise est domiciliée à plus de 100 kms du lieu de la formation		
Remboursement des frais Annexes :	Minimum par action : 10€ Plafond maximum par action : 1500€ et dans la limite du coût pédagogique réglé		

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ANNEXES

A adresser au

**FAFCEA**  
Secteur Fabrication & Services  
12-14 rue Beffroy  
92 200 Neuilly sur Seine

Nom Prénom \_\_\_\_\_

Raison sociale \_\_\_\_\_

N° Répertoire des métiers \_\_\_\_\_

N° de stage FAFCEA \_\_\_\_\_

### Frais annexes facturés\*

	NOMBRE	MONTANT	PARTICIPATION <i>(réservé au FAFCEA)</i>
TRANSPORT <input type="checkbox"/> Train <input type="checkbox"/> Avion			
HEBERGEMENT			

Je soussigné M \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Cachet et signature du demandeur

\* Joindre **obligatoirement les justificatifs originaux** des frais de transport et d'hébergement à la demande de remboursement des frais pédagogiques au plus tard 3 mois après la fin du stage. Au-delà de cette date, le FAFCEA se réserve le droit de ne pas effectuer les règlements correspondants